



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 16 juin 2026, s'est réuni le mardi 23 juin 2026 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire nouvellement élu et Mesdames et Messieurs les Adjointes : Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François LAURENT, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Elodie BARBIER, Nicolas DOYEN, Marie-Madeleine GUALLINO, Jean-Pierre BICAIL, Murièle CHABERT, Cédric CAMPAGNO, Marie GIACCONE, Jérôme COCHET, Aude DECLERCQ, Simon DARAGON, Mélanie ZARRILLO, Ali AMRANE, Jean-Marc GARNIER, Marie CHABAUD, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Richard KISS, Cendrina CADOT, Roger MISSENTI, Jeannette GISQUET, Jean-François LAPORTE, James ROLLAND, Jocelyne BUSTAMENTE, Franck BARBEY, Catherine CARDOT, Marc REBUFFO, Lévanna CALATAYUD, Jean-Paul CAMERANO, Paul EUZIERE, Yamina GHALOUNI, Frédéric FERRARE, Leïla TONNERRE.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur François ROUSTAN
Madame Valérie COPIN
Madame Karine GIGODOT
Madame Laurence COSTE
Monsieur Stéphane CASSARINI

ABSENTE EXCUSEE SANS PROCURATION :

Madame Catherine CANADAS

ABSENTE :

Madame Myriam LAZREUG

PART EN COURS DE SEANCE :

/

PROCURATION :

Monsieur François ROUSTAN à Jérôme VIAUD

Madame Valérie COPIN à Christophe MOREL

Madame Karine GIGODOT à Catherine BUTTY

Madame Laurence COSTE à Jeannette GISQUET

Monsieur Stéphane CASSARINI à Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Mélanie ZARRILLO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2026-31 du 21 mars 2026 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

/

**2026 - 107 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
ADOPTION**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le règlement intérieur du conseil municipal de la ville de Grasse.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopté par 42 voix pour et 1 abstention : Madame TONNERRE.

**2026 - 108 DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS
COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITE DES SERVICES DELEGUES**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **PRENDRE ACTE** des rapports suivants :
 - La délégation service public -Accueil périscolaire et extrascolaire de la ville de Grasse (lots 1 et 2) - IFAC ;
 - La délégation service public – Exploitation de la cuisine centrale pour la restauration collective – ELIOR ;
 - La délégation de service public - Casino de Grasse – INFINITI.
-

Prendre acte.

**2026 - 109 CASINO DE JEUX
MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DE LA LOI
CONFORTANT LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA REPUBLIQUE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** l'avenant joint au contrat de concession du casino de Grasse prévoyant des articles permettant le respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment l'avenant.
-

Unanimité.

**2026 - 110 CASINO DE GRASSE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO – SAISON DU THEATRE DE GRASSE
MANIFESTATIONS ARTISTIQUES DE QUALITE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** l'affectation de la participation aux événements de la saison culturelle du théâtre de Grasse saison 2026-2027 ;
 - **APPROUVER** la substitution de l'association du Théâtre de Grasse à la Commune au titre de la saison 2026-2027 ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.
-

Unanimité.

**2026 - 111 MARCHES PUBLICS
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES D'AVRIL A MAI 2026**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation relative aux marchés publics.
-

Prendre acte.

**2026 - 112 COMMANDE PUBLIQUE
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE GRASSE
ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE
POUR L'ETUDE DE MOBILITE ET DE CIRCULATION SUR LA COMMUNE DE GRASSE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de la constitution d'un groupement de commandes-cadre entre la ville de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, pour la passation d'un marché public portant sur la réalisation d'une étude de mobilité et de circulation sur la commune de Grasse ;
 - **APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe à la présente délibération et définissant les modalités de fonctionnement, les obligations des membres, les règles de financement et les conditions de réalisation de l'étude ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.
-

Unanimité.

**2026 - 113 SECTEUR SAUVEGARDE
COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE GRASSE (CLSPR)
NOMINATION DES MEMBRES**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- de désigner :
 - Élus de la collectivité :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Nicolas DOYEN	Marie-Madeleine GUALLINO
Simon DARAGON	Elodie BARBIER
Christophe MOREL	Cédric CAMPAGNO
Frédéric FERRARE	Paul EUZIERE

- Représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS	Association	Buts principaux
Jean-Pierre LELEUX, Président honoraire	Philippe MASSE, Vice-président	Association du patrimoine vivant du Pays de Grasse	- Promouvoir la reconnaissance des « savoir-faire » liés au parfum au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. - Coordonner les praticiens et acteurs pour mettre en œuvre les mesures de sauvegarde de ces « savoir-faire ».
Jean-Denis OZEEL, cofondateur et secrétaire	Christine MONPOIX, cofondatrice et trésorière	Fonds Baudelaire	- Défendre et mettre en lumière les patrimoines matériels et immatériels de la ville de Grasse, par la participation financière à la restauration du bâti remarquable
Jean LORIN, membre actif	Pierre LORIN, membre actif	Le Parfum des Heures Libres	- Actions de démocratisation culturelle et de culture participative - Valorisation du patrimoine rural, pré-rural et urbain
Robert VERLAQUE, Président	Linda WHITE, secrétaire générale	Cercle Culturel du Pays de Grasse	- Défense, promotion et diffusion du patrimoine culturel auprès des habitants du Pays de Grasse

- Personnes qualifiées :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Murielle ROY : Architecte DPLG	Stéphane LEGOADEC : Architecte DPLG

Franck SUMERA chargé de la gestion patrimoniale et scientifique des Alpes-Maritimes	Fabien BLANC archéologue, conservateur en chef du Patrimoine- Personnalité qualifiée au Conseil National de la Recherche Archéologique auprès du Ministère de la Culture
Nicolas TCHERNIATINE : Urbaniste - Directeur de la SPL Pays de Grasse Développement	Isabelle BLARDONE , Cheffe de projet OPAH / RU, référente copropriétés dégradées, habitat indigne. SPL Pays de Grasse Développement
Arnaud PINTE , président du Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse	Henri ALUNNI , chef d'entreprise, Vice-président du Club des entrepreneurs

Unanimité.

**2026 - 114 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **PROCEDER** au remplacement de Monsieur François ROUSTAN, suppléant, par Monsieur Roger MISSENTI.

Unanimité.

**2026 - 115 PARC D'ACTIVITES CARRE MARIGARDE
CONVENTION D'OUVERTURE A LA CIRCULATION PUBLIQUE D'UN TERRAIN PRIVE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la signature d'une convention d'ouverture à la circulation publique du terrain privé situé sur les parcelles cadastrées sections CD numéros 105 et 113, parc d'activités Carré-Marigarde, avec la société PF1 ;

Unanimité.

2026 - 116 CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les suppressions et créations de postes ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2026 et suivants.

Unanimité.

**2026 - 117 RESSOURCES HUMAINES
MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL GUIDE CONFERENCIER
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE
A LA VILLE DE GRASSE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes de la Convention de mise à disposition partielle d'un fonctionnaire territorial guide conférencier de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au profit de la ville de Grasse ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne dénatureraient pas la convention initiale, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération ;
 - **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets 2026 et suivants.
-

Unanimité.

**2026 - 118 RESSOURCES HUMAINES
MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX
DU SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE DE GRASSE AU DELEGATAIRE
ASSOCIATION « INSTITUT DE FORMATION, D'ANIMATION ET DE CONSEIL »**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **ABROGER** la délibération n° 2024-150 du Conseil Municipal du 24 septembre 2024 relative à la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux du service jeunesse au délégataire « Association Institut de Formation, d'Animation et de Conseil », IFAC ;
 - **APPROUVER** les termes de la nouvelle Convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux du service Jeunesse de la ville de Grasse au profit du délégataire IFAC ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ces derniers ne dénatureraient pas la convention initiale, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.
-

Unanimité.

**2026 - 119 AGENTS DE SECURISATION DES ENTRES ET SORTIES DES ECOLES
VACATIONS FORFAITAIRES
EVOLUTION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **ABROGER** la délibération n° 2023-233 du Conseil Municipal du 5 décembre 2023 relative aux vacations forfaitaires des agents de sécurisation des entrées et sorties des écoles – évolution des effectifs et du tarif de la vacation ;
 - **APPROUVER** le recrutement de nouveaux profils d'agents ;
 - **ADOPTER** l'ensemble des dispositions précisées dans la présente délibération ;
 - **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets 2026 et suivants.
-

Unanimité.

**2026 - 120 CONVENTION POUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **EMETTRE** un avis favorable au projet de Convention pour le logement des travailleurs saisonniers pour la période triennale 2026-2028, annexé à la présente délibération ;
 - **METTRE EN ŒUVRE** les moyens nécessaires à la réalisation de la stratégie définie dans le cadre du programme d'actions formalisé dans la convention ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire qui serait la suite de la présente délibération.
-

Unanimité.

**2026 - 121 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION AUX ELUS
ACCORD MANDAT SPECIAL PARIS PERFUME WEEK**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** l'attribution d'un mandat spécial pour régularisation à Madame Aline BOURDAIRE ;
 - **AUTORISER** le remboursement des dépenses engagées dans le cadre de ce mandat spécial aux frais réels.
-

Madame BOURDAIRE sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Unanimité.

2026 - 122 DROIT A LA FORMATION DES ELUS LOCAUX

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les orientations de formation telles que présentées ci-dessus ;
 - **ADOPTER** le principe d'allouer, dans le cadre de la préparation budgétaire annuelle, une enveloppe d'un montant de 8 464,39 euros pour une année pleine, correspondant à 2 % du montant théorique des indemnités des élus ;
 - **DECIDER** d'inscrire pour l'année 2026 un crédit de dépenses de formation de 4 232,20 euros ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
 - **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2026, chapitre 65-031-65315.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 1 abstention : Madame TONNERRE.

2026 - 123 AMENAGEMENTS DE VOIRIE – CHEMIN DE SAINT-MARC ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES CADASTREES SECTION DT N° 68P, 71P ET 441P

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le principe de l'acquisition à l'euro symbolique par la Commune de Grasse d'une emprise d'une superficie d'environ 6 m² issue de la parcelle cadastrée section DT n° 68 et d'une emprise d'une superficie d'environ 55 m² issue de la parcelle cadastrée section DT n° 441, sises chemin de Saint-Marc à Grasse, appartenant à la société CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE ;
 - **ACCEPTER** la prise en charge par la Commune de Grasse des frais d'avenant au crédit-bail immobilier en date du 23 février 2023 consenti par la société CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE au profit de la société IMMOBULLE, d'un montant total de 3 500 euros TTC ;
 - **ACCEPTER** le principe de l'acquisition à l'euro symbolique par la Commune de Grasse d'une emprise d'une superficie d'environ 101 m² issue de la parcelle cadastrée section DT n° 71, sise chemin de Saint-Marc à Grasse, appartenant à la société SC CARIGNAN ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
 - **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.
-

Unanimité.

**2026 - 124 LOCAL D'ARTISTES – ACQUISITION DES LOTS N° 1 ET 7 DE LA COPROPRIETE
CADASTREE SECTION BH N° 123 ET DES LOTS N° 2 ET 13 DE LA COPROPRIETE
CADASTREE SECTION BH N° 124 SIS 5 TER IMPASSE DE LA POISSONNERIE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTE**r le principe de l'acquisition par la Commune de Grasse des lots n° 1 et 7 de la copropriété cadastrée section BH n° 123 et des lots n° 2 et 13 de la copropriété cadastrée BH n° 124, sis 5 ter impasse de la Poissonnerie à Grasse, correspondant à un local d'une superficie de 200 m² environ, auprès de Monsieur Dalmas FANTINO, moyennant le prix de vente de 64 000 € – soixante-quatre mille euros ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
 - **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.
-

Unanimité.

**2026 - 125 VENTE DU LOT N° 2 DE LA COPROPRIETE CADASTREE SECTION BH N° 161
SISE 13 RUE DE LA POISSONNERIE A LA SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTE**r le principe de la vente par la Commune de Grasse à la Société Publique Locale Pays de Grasse Développement (SPL), du lot n° 2 de la copropriété cadastrée section BH n° 161 sise au 13 rue de la Poissonnerie, moyennant le prix de vente de 2 300 euros (*deux mille trois cents euros*) ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.
-

Unanimité.

**2026 - 126 NPNRU – ILOT MEDIATHEQUE SUD – GRASSE CŒUR DE VILLE
CONVENTION DE COTITULARITE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les dispositions du projet de convention de co-titularité de permis de construire entre la SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT, CDC HABITAT SOCIAL et la Commune de Grasse annexé à la présente délibération ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

Unanimité.

**2026 - 127 LOCAUX SIS 3 BOULEVARD FRAGONARD CADASTRES SECTION BH N° 295 ET 297
RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE EN DATE DU 19 AVRIL 1929**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTE**r le principe de la résiliation anticipée à la date de signature de l'acte du bail emphytéotique en date du 19 avril 1929, reçu par Maître CREPEAUX, notaire à Grasse, portant sur les locaux cadastrés section BH n° 295 et 297, sis 3 boulevard Fragonard à Grasse ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
 - **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.
-

Unanimité.

**2026 - 128 VENTE DES LOTS N° 1, 3, 4, 5 ET 6 DE LA COPROPRIETE
CADASTREE SECTION BE N° 141 SISE 1 RUE CHARITE VIEILLE
ET DES LOTS N° 2 ET 3 DE LA COPROPRIETE
CADASTREE SECTION BE N° 140 SISE 3 RUE CHARITE VIEILLE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTE**r le principe de la vente par la Commune de Grasse au profit de Monsieur Sofiane MAJHOUB des lots de n° 1, 3, 4, 5 et 6 de la copropriété cadastrée Section BE n° 141 sise 1 rue Charité Vieille et des lots n° 2 et 3 de la copropriété cadastrée Section BE n° 140 sise 3 rue Charité Vieille à Grasse, moyennant le prix de vente global de 60 000 € (soixante mille euros) ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans le cadre de cette cession.
-

Unanimité.

**2026 - 129 RENOUELEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES SUR LE SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE ET IMMEUBLES CADASTRES BH3 A BH10
OPERATION DE RENOVATION DES VOILETS ET FRESQUES SUR LE SPR
OPERATION DE RESTAURATION DES PORTES ET DES DEVANTURES COMMERCIALES
SUR LE SPR ET LE BOULEVARD DU JEU DE BALLON
VERSEMENT DE SUBVENTIONS MUNICIPALES
ANNULATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** à procéder aux versements des subventions pour les dossiers cités ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la ville :
 - **Façades 9 place de l'Evêché - 06130 GRASSE**
Demandeur : SOGETRANS
Bénéficiaire : copropriété du 9 place de l'Evêché
Subvention totale façades : 3 037 €
 - **Façades 13 rue de l'Oratoire - 06130 GRASSE**
Demandeur et Bénéficiaire : Jean-Louis JUSSAUME
Subvention totale façades : 18 725 €
 - **Façades 23 rue Amiral de Grasse - 06130 GRASSE**
Demandeur : Marlène DE AZEVEDO
Bénéficiaire : copropriété du 23 rue Amiral de Grasse
Subvention totale façade : 9 468 €
 - **Façades 28 rue Paul Goby - 06130 GRASSE**
Demandeur : Alain CONTESSE
Bénéficiaire : copropriété du 28 rue Paul Goby
Subvention totale façades : 36 360 €
 - **Commerce 31 place aux Aires - 06130 GRASSE**
Demandeur et Bénéficiaire : Maison Jeanne Ceres
Subvention totale commerce : 2 147,26 €
 - **Façades 44 rue Tracastel - 06130 GRASSE**
Demandeur et Bénéficiaire : Marie-Christine RIGOLI
Subvention totale façades : 32 834 €
 - **DIRE** que les montants précités seront imputés au budget communal.
 - **AUTORISER** à procéder à l'annulation des subventions pour le dossier cité ci-dessus :
 - **Façades 9 place de l'Evêché – 06130 GRASSE**
Demandeur et Bénéficiaire : SCI LOLA FREDO
Subvention à annuler : 7 521 €
 - **DIRE** que les montants précités seront réintégrés au budget communal.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 1 voix contre : Monsieur CAMERANO

**2026 - 130 RENOUELEMENT URBAIN
OPERATION FACADES SUR LE « SECTEUR VICTOR HUGO » VISANT LES IMMEUBLES
DU BOULEVARD VICTOR HUGO, DU N° 1 AU N° 21 DE L'AVENUE SAINTE-LORETTE
ET LES IMMEUBLES CADASTRES BM 278, BM 279, BM 324 ET BM 325
OPERATION DE RENOVATION DES FRESQUES
SUR LE PERIMETRE DU « SECTEUR VICTOR HUGO »
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** à procéder au versement de la subvention pour le dossier cité ci-dessus, sur présentation des factures après contrôle par les services de la ville.
 - **Fresque 46 boulevard Victor Hugo - 06130 GRASSE**
Demandeur et Bénéficiaire : Antoine FRICKEY
Subvention totale fresque : 4 226 €
 - **DIRE** que le montant précité sera imputé au budget communal.
-

Unanimité.

**2026 - 131 REHABILITATION DE LA PARFUMERIE RAYNAUD
CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
AVEC LA SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SPL Pays de Grasse Développement et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour la réhabilitation de la « Parfumerie RAYNAUD »
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée
-

Unanimité.

**PROJET MARTELLY - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE
ACQUISITIONS, DECLASSEMENTS PAR ANTICIPATION ET CESSIONS
A LA SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ADOPTER** le principe de l'acquisition à l'euro symbolique par la Commune de Grasse des parcelles cadastrées Section BE n°374 et 375, sises respectivement Impasse des Fainéants et allée du 8 mai, et d'une surface respective de 13 m² environ et 66 m² environ, propriétés de la SPL Pays de Grasse Développement
- **AUTORISER** la subdivision du volume n°2 de l'Etat Descriptif de Division en Volume du parking Notre-Dame des Fleurs (EDDV A), ayant pour assiette les parcelles cadastrées section BE n° 372 et 373, afin de distinguer les volumes suivants :
 - Le volume n° A3 correspondant au parking Notre-Dame des Fleurs, destiné à être conservé par la Commune,
 - Le volume n° A4 destiné à être cédé au profit de la SPL Pays de Grasse Développement,
 - Le volume n° A5 destiné à être cédé au profit de la SPL Pays de Grasse Développement,
 - Le volume n° A6 correspondant à la place de la Buanderie, à des locaux, un accès voiture au parking et des circulations, destiné à être conservé par la Commune,
 - Le volume n° A7 correspondant à des jardinières, destiné à être conservé par la Commune,
 - Le volume n° A8 destiné à être cédé au profit de la SPL Pays de Grasse Développement ;
 - **AUTORISER** la création d'un Etat Descriptif de Division en Volume (EDDV B), ayant pour assiette une portion de 17 m² environ de la parcelle cadastrée section BE n° 369 et une emprise de 13 m² environ issue du domaine public communal, pour une superficie globale de 30 m² environ, visant à distinguer les volumes suivants :
 - Le volume n° B1, correspondant au domaine public communal, destiné à être conservé par la Commune,
 - Le volume n° B2, destiné à être cédé au profit de la SPL Pays de Grasse Développement ;
 - **AUTORISER** la création d'un Etat Descriptif de Division en Volume (EDDV C), ayant pour assiette une emprise de 2 m² environ issue du domaine public communal visant à distinguer les volumes suivants :
 - Le volume n° C1, correspondant au domaine public communal, destiné à être conservé par la Commune,
 - Le volume n° C2, destiné à être cédé au profit de la SPL Pays de Grasse Développement ;
 - **AUTORISER** la création d'un Etat Descriptif de Division en Volume (EDDV D), ayant pour assiette les parcelles cadastrées section BE n° 371 et 375 ainsi que 3 emprises issues domaine public sises traverse Riou Blanquet respectivement de 11 m² environ, de 2 m² environ et de 153 m² environ, visant à distinguer les volumes suivants :
 - Les volumes n° D1, D3 et D4 correspondant au parking MARTELLY édifié sur quatre niveaux, destiné à être conservé par la Commune,
 - Le volume n° D2 correspondant au dernier étage du bâtiment en l'état actuel de toit terrasse ainsi qu'à des circulations situées au rez-de-chaussée et au premier niveau, destiné à être cédé au profit de la SPL Pays de Grasse Développement ;
 - Les volumes D5 et D6 correspondant aux débords de toiture du volume A4, situés au R+7, destinés à être cédés au profit de la SPL Pays de Grasse Développement
 - **AUTORISER** la création d'un Etat Descriptif de division en Volume (EDDV G) ayant pour assiette une emprise de 8 m² environ issue du domaine public communal sise place de la Buanderie visant à distinguer les volumes suivants :
 - Le volume n° G1, correspondant au domaine public communal, destiné à être conservé par la Commune,
 - Le volume n° G2, situé au niveau R+7, correspondant aux débords de toiture du volume A4 destiné à être cédé au profit de la SPL Pays de Grasse Développement ;
 - **AUTORISER** la création d'un Etat Descriptif de division en Volume (EDDV H) ayant pour assiette une emprise constituée de 9 m² environ issue de la parcelle cadastrée Section BE n°369, 3 m² environ issue de la parcelle cadastrée Section BE n°368, 3 m² environ issue de la parcelle cadastrée Section BE n°374

et 2 m² issue du domaine public sis impasse des Fainéants, d'une surface globale de 17 m² environ, visant à distinguer les volumes suivants :

- Le volume n° H1, correspondant au domaine public communal, destiné à être conservé par la Commune,
 - Le volume n° H2, situé aux niveaux R+6 et R+7, correspondant au débord de toiture du volume A5, destiné à être cédé au profit de la SPL Pays de Grasse Développement ;
- **APPROUVER** la désaffectation et le déclassement par anticipation, conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et à l'étude d'impact également annexée :
 - des emprises matérialisées sous teinte de couleur hachurée bleue au plan annexé, à savoir une emprise de 9 m² environ sise rue André Kalin (n°8 au Plan Annexe n°1), deux emprises distinctes de 6 m² environ respectivement sises place des Fainéants (n° 9 et 10 au plan annexé), une emprise de 184 m² environ sise place de la Buanderie et impasse des Fainéants (n°12 au plan annexé) ainsi que la parcelle cadastrée Section BE n°370 d'une superficie de 13 m² environ (n°11 au plan annexé),
 - des volumes n° A4, A5 et A8 de l'Etat descriptif de division en volume A (parcelles cadastrées section BE n° 372 et 373),
 - du volume n° B2 de l'Etat descriptif de division en volume B (portion de 17 m² de la parcelle cadastrée section BE n° 369 et une emprise de 13 m² de domaine public sis impasse des Fainéants),
 - du volume n° C2 de l'Etat descriptif de division en volume C (emprise de 2m² issu du domaine public sis impasse des Fainéants),
 - des volumes n° D2, D5 et D6 de l'Etat descriptif de division en volume D (parcelle cadastrée section BE n° 371, portion d'une surface de 68 m² environ de la parcelle BE n°375 et 3 emprises issues du domaine public sises traverse Riou Blanquet respectivement de 11 m² environ, de 2 m² environ et de 153 m² environ),
 - du volume n° G2 de l'Etat descriptif de division en volume G (domaine public de 8 m² environ sis place de la Buanderie),
 - du volume n° H2 de l'Etat descriptif de division en volume H (emprise constituée de 9 m² environ issue de la parcelle cadastrée Section BE n°369, 3 m² environ issue de la parcelle cadastrée Section BE n°368, 3 m² environ issue de la parcelle cadastrée Section BE n°374 et 2 m² issus du domaine public sis impasse des Fainéants),
 - **DIRE** que la désaffectation effective de l'ensemble de ces emprises devra intervenir dans les trois ans à compter de la présente délibération, soit au plus tard le 23 juin 2029, avec une prorogation possible de trois ans ;
 - **ADOPTER** le principe de la vente des propriétés communales sus-énoncées à la Société Publique Locale Pays de Grasse Développement moyennant le prix de vente d'un euro symbolique dans le cadre de la concession d'aménagement du 7 novembre 1996 ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les demandes et formalités requises en vue de ces déclassements et à signer tous les actes à intervenir, notamment les actes authentiques constatant les transferts de propriété.
-

Unanimité.

**2026 - 133 ORGANISATION DE LA FETE DE LA BIERE
EDITION 2026**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Aline BOURDAIRE

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de la manifestation « la Fête de la bière 2026 » et les modalités d'organisation énoncées ;
 - **APPROUVER** les tarifs d'occupation commerciale du domaine public suivants :
 - Caution pour réservation des chalets, food trucks et emplacements : 100 € TTC
 - Food Truck ou stands proposant une offre uniquement sucrée : 350 € TTC
 - Food Truck et stands proposant une offre salée et/ ou stands dédiés à la vente de Bière : 500 € TTC
 - Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation.
-

Unanimité.

**2026 - 134 RAPPORT DE DETTE - PRESENTATION
BUDGET PRINCIPAL 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **ACTER** le rapport annuel de gestion de la dette pour l'exercice 2025 ;
 - **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.
-

Prendre acte

**2026 - 135 MISE A JOUR DE L'ACTIF DE LA VILLE
SORTIE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR ET TOTALEMENT AMORTIS**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** la sortie de l'actif de la Ville de Grasse des biens de faible valeur totalement amortis figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération.
-

Unanimité.

**2026 - 136 BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le projet de Décision Budgétaire Modificative n° 1 de la commune au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2026 et l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
 - **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 37 voix pour, 4 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame GHALOUNI, Monsieur FERRARE et Madame TONNERRE et 2 abstentions : Monsieur CAMERANO (2 voix).

**2026 - 137 BUDGET PRINCIPAL
TRANSFERT GARANTIES D'EMPRUNT**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le maintien de la garantie initiale accordée à L'Office Public de l'Habitat de Cannes en faveur de de la Société d'Economie mixte Cannes Lérins Aménagement et Habitat, selon les dates et caractéristiques reprises dans le tableau ci-annexé.
-

Unanimité.

**2026 - 138 POLITIQUE TARIFAIRE DE LA VILLE DE GRASSE
REVISION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)
REVISION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES
PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
REVISION DE LA TARIFICATION DE LOCATION DES SALLES DES MAIRIES ANNEXES
REVISION DE LA TARIFICATION DE LOCATION SALLES MAISON DES ASSOCIATIONS,
AUGUSTINS, ESPACE CULTUREL LA CHENAIE
REVISION ET CREATION DE TARIFS POUR LES REDEVANCES
POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER
PRECISIONS DE LA TARIFICATION ET DES GRATUITES
DU MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** l'intégration de l'ensemble de ces tarifs au recueil des tarifs de l'année 2026, délibéré le 16 décembre 2025 ;
 - **NOTIFIER** que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2026.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 1 voix contre : Madame TONNERRE.

**2026 - 139 TRANSITION ENERGETIQUE
PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES
CONCEDANTES ET REGIES (FNCCR) POUR LA RENOVATION
DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC - LUM'ACTEE+**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Elodie BARBIER

Extrait de la délibération

- **VALIDER** la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'appel à projet LUM'ACTEE+ ;
 - **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme LUM'ACTEE+ jointe en annexe à la présente ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme LUM'ACTEE+, ainsi que toutes les pièces ou documents afférents à la présente délibération ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par la commune de Grasse dans le cadre de la candidature à l'appel à projet LUM'ACTEE+ et retenue par le Jury ACTEE+ ;
 - **ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.
-

Unanimité.

**2026 - 140 RESEAUX ELECTRIQUES
POSE DE FOURREAUX DESTINES A ACCUEILLIR UN RESEAU
HAUTE TENSION SUR L'AVENUE YVES-EMMANUEL BAUDOIN**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Elodie BARBIER

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes de la convention jointe en annexe, fixant les modalités techniques et financières de la pose des fourreaux destinés à accueillir le réseau haute tension (HTA) sur l'avenue Yves-Emmanuel Baudoin ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces ou documents afférents à la présente délibération ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à encaisser toutes les recettes relatives à cette opération.
-

Unanimité.

2026 - 141 CLOTURE DU DEPOT-VENTE DES EDITIONS DU PATRIMOINE DE GRASSE

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la clôture de ce dépôt-vente.
-

Unanimité.

**2026 - 142 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES OU AUTRES SERVICES PUBLICS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE
POUR LE PRÊT DE L'ARTOTHEQUE MOBILE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de mise en place de conventions de partenariat entre la Commune de Grasse et les communes ou autres service publics de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le prêt de l'artothèque mobile ;
 - **APPROUVER** les termes de ladite convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
 - **APPROUVER** le règlement de l'artothèque ainsi que ses annexes (fiche d'inventaire et constat d'état) ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les futurs bénéficiaires du dispositif au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ceux-ci ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative et/ou technique, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
-

Unanimité.

**2026 - 143 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TOUJOURS FEMME PAYS DE GRASSE
POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2026 DE LA BRADERIE SOLIDAIRE ANNUELLE
AU PROFIT D'ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SOCIALES GRASSOISES**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'association « Toujours Femme Pays de Grasse » dans le cadre de l'organisation de l'édition 2026 de la braderie solidaire du réseau Bibliothèque & Médiathèques de Grasse, durant laquelle sera organisée par l'association et à son profit la vente au public des documents désherbés donnés par la commune ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative et/ou technique, nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
 - **AUTORISER** l'association « Toujours Femme Pays de Grasse » à réaliser les ventes le jour de la braderie solidaire et à en encaisser le produit pour son seul compte.
-

Unanimité.

**2026 - 144 RESTAURATION DU PALAIS EPISCOPAL
ACCEPTATION D'UN DON MANUEL**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le don manuel de la société Monsieur BRICOLAGE d'un montant de 60 000 euros ;
 - **DIRE** que ce don sera affecté aux travaux de restauration du Palais Episcopal ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans cette affaire, notamment la convention de mécénat.
-

Unanimité.

**2026 - 145 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA FOURRIERE DES VEHICULES
ENLEVEMENT ET GARDIENNAGE
VALIDATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BICAIL

Extrait de la délibération

- **RETENIR** la Société Assistance Automobile 06 comme délégataire de la fourrière ;
 - **APPROUVER** la convention de délégation, sous forme de concession à intervenir avec la Société Assistance Automobile 06 pour une durée de 5 ans, qui entrera en vigueur une fois sa transmission au contrôle de légalité et sa notification ;
 - **APPROUVER** les conditions du service délégué notamment les conditions financières telles que décrites dans la convention et appliquer les tarifs prévus ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette délégation de service public.
-

Unanimité.

**2026 - 146 CONVENTIONS CONCERNANT LA REPARTITION INTERCOMMUNALE
DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions bipartites portant sur la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants résidant en dehors du territoire communal avec les communes d'Auribeau sur Siagne, Cabris, Cagnes sur Mer, Caille, Châteauneuf, Courmes, Escragnolles, Gourdon, La Roquette sur Siagne, Le Bar sur Loup, Le Cannet, Le Tignet, Mandelieu, Mouans-Sartoux, Pégomas, Roquefort les Pins, Saint Cézaire sur Siagne, Saint Vallier de Thiey, Seillans, Spéracédes, Tourrettes sur Loup, Vallauris, ainsi que leurs avenants éventuels et tout document permettant d'assurer la bonne exécution de ces conventions ;
 - **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.
-

Unanimité.

**2026 - 147 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE DE BIOT
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention intercommunale avec la commune de Biot concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune afin de prolonger celle-ci pour l'année scolaire 2026/2027 ;
 - **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.
-

Unanimité.

**2026 - 148 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE DE MOUGINS
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention bipartite portant sur la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants résidant en dehors du territoire communal avec la commune de Mougins, ainsi que ses avenants éventuels et tout document permettant d'assurer la bonne exécution de cette convention ;
 - **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.
-

Unanimité.

**2026 - 149 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE DE PEYMEINADE
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention bipartite portant sur la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants résidant en dehors du territoire communal avec la commune de Peymeinade, ainsi que ses avenants éventuels et tout document permettant d'assurer la bonne exécution de cette convention ;
 - **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.
-

Unanimité.

**2026 - 150 CONVENTIONS RELATIVES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT
DES ECOLES PRIVEES HORS COMMUNE SOUS CONTRAT
ACCUEILLANT DES ENFANTS GRASSOIS**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer des conventions relatives aux charges de fonctionnement avec les différentes écoles privées sous contrat.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 1 voix contre : Madame TONNERRE.

**2026 - 151 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Marie GIACCONE

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les subventions aux associations pour l'année 2026 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les associations concernées par la mise en œuvre de ces actions ;
- **AUTORISER** le versement des subventions mentionnées ci-dessous :

Imputation : Service Jeunesse.

Harpèges	13 450 €
Lieu d'accueil parents / enfants	
- Harpèges	2 500 €
Les Bengalais	
- Harpèges	30 000 €
(accueils de loisirs 3/6 ans, 6/11 ans)	
- Planète Sciences Méditerranée	11 370 €
(accueils de loisirs 6/12 ans)	

Unanimité.

**2026 - 152 CONTRAT DE VILLE
RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Marie GIACCONE

Extrait de la délibération

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport, joint en annexe, sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville ;
 - **DONNER UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport annuel de la Politique de la Ville.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 37 voix pour, 3 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame GHALOUNI, Monsieur FERRARE et 3 abstentions Monsieur CAMERANO (2 voix), Madame TONNERRE.

**2026 - 153 POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2026
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Marie GIACCONE

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le programme des 12 projets et les conditions de financement ci-dessus exposés ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions ;
 - **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2026 ;
 - **AUTORISER** le versement des subventions aux associations
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 41 voix pour et 2 abstentions Monsieur CAMERANO (2 voix).

**2026 - 154 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2026**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Annie OGGERO-MAIRE

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le versement de subventions exceptionnelles pour un montant de 4 000 € ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention ;
 - **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2026.
-

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 1 abstention Madame TONNERRE.

**2026 - 155 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2026**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 9 avril 2026,

Rapporteur : Madame Annie OGGERO-MAIRE

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le versement de subventions exceptionnelles pour un montant de 7 120.84 € ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention ;
 - **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2026.
-

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent.

Unanimité.

**MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRASSE
CONTRE L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE TRAITEMENT DES MACHEFERS
SUR LE PLATEAU DE LA SARREE**

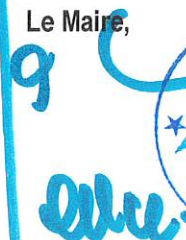
Le Conseil municipal de Grasse souhaite affirmer son attachement à la préservation durable des ressources naturelles et du cadre de vie du pays grassois.

Il appelle les élus de la ville de Grasse, les élus des communes du pays grassois, les associations et l'ensemble des forces vives du territoire à se mobiliser, afin que soient mises en œuvre toutes les actions démocratiques, administratives et juridiques permettant d'empêcher la réalisation de ce projet néfaste et affirme sa solidarité avec toutes les collectivités concernées.

Unanimité.

Grasse le 23 juin 2026,

Le Maire,


Jérôme VIAUD



La Secrétaire de séance,


Mélanie ZARRILLO,

